

VARIANCE CNU06

Le site des enseignants-chercheurs en Sciences de Gestion

Élections au Conseil National des Universités 2019 **6^{ème} section / Sciences de gestion**

Collèges A (Professeurs) et B (Maîtres de Conférences)
www.variance-cnu06.org

VARIANCE n'est pas un syndicat défendant ses membres mais une association loi 1901, défendant la qualité des Sciences de gestion. Ses membres agissent depuis 25 ans au sein du CNU 6^{ème} section en fondant leurs arguments et décisions sur les seuls critères de qualité scientifique et professionnelle. Variance est inclusif et représente toutes les disciplines des Sciences de gestion.

Les valeurs et engagements de Variance :

- Non enracinement : un seul mandat
- Refus de l'autopromotion pour plus d'indépendance
- Qualité, ampleur, originalité et variété de la production académique
- Refus de la bibliométrie au profit d'une délibération sur le fond
- Prise en compte de la diversité des pratiques de recherche
- Valorisation de la pluralité des parcours et de l'équilibre des missions
- Prise en considération de l'impact sociétal des contributions
- Transparence et rapidité de l'information sur les travaux du CNU

Variance a réalisé depuis vingt ans les meilleurs scores des élections du CNU prouvant ainsi sa capacité de rassemblement au-delà des appartenances syndicales ou strictement disciplinaires.

Pour la prochaine mandature, le fonctionnement du CNU évolue : les binômes titulaires-suppléants disparaissent et le nombre de membres siégeant passe de 36 à 48 dont 32 élus. Dans ce contexte, VARIANCE fait le choix de présenter une liste de 32 noms pour chaque collège et affiche ainsi le **soutien d'une large partie de la communauté scientifique en Sciences de gestion.**

Cette nouvelle mandature constitue pour nous l'opportunité de prendre la mesure des évolutions de notre discipline.

Le paysage et les enjeux de l'enseignement et de la recherche en Sciences de gestion ont sensiblement évolué durant les cinq dernières années.

Sur le plan institutionnel, les fusions d'établissements et de laboratoires, le déploiement des IDEX et LABEX, la course aux accréditations internationales et, de manière générale, la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche renforcent la diversité des situations et créent des risques de carrière à deux vitesses pour les enseignants-chercheurs en gestion. Ces évolutions ne doivent pas pour autant faire oublier l'action de proximité que doivent jouer nos établissements. La qualité des travaux du CNU est alors une pièce centrale d'aide aux établissements pour fonder leurs décisions.

Sur le plan des pratiques individuelles, les productions scientifiques et les trajectoires professionnelles se diversifient également : le développement des qualifications 46.1 donne une importance nouvelle à la HDR, le format des thèses (sur article ou monographique, en français ou partiellement en anglais) évolue rapidement.

Le poids toujours croissant des classements nationaux et internationaux, les demandes ministérielles pour le suivi des carrières, la multiplication des processus d'évaluation rendent

complexe la lecture des « règles du jeu » pour les collègues, et plus particulièrement dans notre discipline qui s'inscrit dans un environnement plus concurrentiel (notamment en raison de l'existence des Écoles de commerce) que celui d'autres sections.

Plus que jamais, le CNU, qui évalue et gère au moins en partie les carrières, doit apporter garanties et sécurité aux collègues, quels que soient leurs champs disciplinaires, leurs démarches de recherche ou les spécificités de leur établissement de rattachement.

L'élargissement du CNU laissera plus de temps pour une lecture attentive des dossiers. Dans la lignée des mandatures passées, VARIANCE réaffirme la nécessité de la diversité, de la rigueur et de l'originalité des recherches en Sciences de gestion.

1- EVALUATION ET GESTION DES CARRIERES

• Principes de VARIANCE en termes d'évaluation scientifique : diversité, rigueur, originalité/impact.

VARIANCE se donne pour objectif **la défense de la diversité des pratiques de recherche et des écoles de pensée**. Les divergences d'approches et de méthodes sont constitutives des sciences de gestion et se révèlent, par nature, enrichissantes. Ce principe a présidé à la constitution de la liste. Il a été et sera constamment défendu par vos élu.e.s. Ce pluralisme doit conduire à évaluer les recherches — et les candidat.e.s à la qualification, au recrutement, à la promotion, à la PEDR, au CRCT — en respectant la diversité des choix analytiques et méthodologiques, sans *a priori*. VARIANCE veillera à ce que l'instruction des dossiers soit faite sur le fond et non sur des données agrégées, de manière délibérative entre les membres du CNU et non sur le seul avis des rapporteur.e.s.

VARIANCE est attachée à **la rigueur** des productions de recherche et à **l'ampleur de leur contribution**. VARIANCE privilégie en premier lieu les productions dans des supports académiques correspondant aux critères scientifiques habituellement acceptés (révisions en double aveugle par ex.). Les classements de revues (FNEGE, CNRS, HCERES, ABS...) ne doivent être que des aides à la décision et ne préjugent en rien que des textes de bonne qualité puissent être publiés dans des revues non classées car appartenant à d'autres disciplines où ces revues sont reconnues. Les articles doivent être lus y compris lors de l'évaluation. Les autres types de production scientifique sous forme de livres, d'articles de presse, de missions d'expertises doivent également être pris en compte dès lors que le dossier scientifique correspond à des critères de publication satisfaisants. VARIANCE souhaite valoriser les productions numériques à leur juste valeur.

VARIANCE tient également à ce que soit encouragée **l'originalité** des thématiques et des méthodes. L'interdisciplinarité souvent encouragée par les financeurs de la recherche mais encore peu valorisée dans les trajectoires individuelles doit être mieux prise en compte. L'évolution des formes de production scientifique doit être débattue et la prise de risque scientifique acceptée pour accompagner au mieux les recherches de qualité, indépendamment de leur ancrage théorique, des méthodes mobilisées ou de la forme de la production.

VARIANCE souhaite valoriser les méthodes favorisant **des recherches ayant un impact scientifique, économique et sociétal** qui puissent éclairer les défis contemporains des organisations et de la société. L'impact scientifique (invitation à des séminaires internationaux) et l'impact sociétal et économique (invitation à des conférences grand public ou professionnelles) doivent être considérés comme une mesure de l'impact des recherches. VARIANCE souhaite ainsi prendre en compte la **pluralité des formes de productions de**

recherche (articles académiques, ouvrages, chapitres d'ouvrages) en appliquant toujours les mêmes critères de diversité/rigueur/originalité/impact.

• Pour la pluralité des parcours de carrière des enseignant.e.s-chercheur.e.s

VARIANCE estime que **l'ensemble des missions attachées à la fonction d'enseignant-chercheur** doit être pris en compte dans l'évaluation de la carrière : enseignement et recherche, pilotage de formations, coordination de projets, encadrement doctoral, fonctions de direction, etc. Dans cet objectif, VARIANCE défend **le principe de plusieurs voies d'accès au corps des Professeur.e.s**, reflétant la diversité des trajectoires de vie et des carrières et un niveau minimum d'implication sur les principales missions de l'enseignant-chercheur.

VARIANCE souhaite œuvrer dans le cadre du 46.1 pour **rééquilibrer le rapport professeur.e.s / maîtres de conférences** très défavorable en termes de professeur.e.s dans notre discipline (en 2017, 28% de professeur.e.s en section 06, contre 45% en section 05, 44% pour les sections 01 à 06). La procédure de qualification 46.1 est un moyen d'y parvenir. Expérimentée en 2015, cette nouvelle voie doit faire l'objet d'une réflexion par le CNU, tant sur les critères retenus que sur les volumes de qualifiés.

Dans la continuité de ses engagements passés, VARIANCE maintiendra **son opposition à l'utilisation du CNU pour le suivi de carrière systématique des enseignant.e.s-chercheur.e.s** prévu dans la LRU et faisant l'objet d'expérimentations dans d'autres sections : finalités imprécises, risque d'instrumentalisation des avis du CNU par les établissements.

2- PRATIQUES ET DEONTOLOGIE DE VARIANCE

• Refus de la promotion des membres du CNU

Principe fondateur de VARIANCE, le refus de **la promotion des membres du CNU** l'autopromotion a été strictement appliqué par nos élu.e.s. Les personnes amenées à siéger au nom de VARIANCE **s'engagent à ne pas candidater à une promotion nationale contingentée et instruite par le CNU** pendant la durée de la mandature (Hors classe pour les MCF, 1^{ère} classe et classes exceptionnelles pour les PU). Lors des mandatures précédentes, les élu.e.s VARIANCE ont œuvré au respect de ce principe, ce qui a sans doute contribué à limiter le nombre promotion interne au CNU. Ceci doit être désormais **érigé en principe commun au travers d'une motion** votée collectivement par les membres du CNU 6^{ème} section, comme cela se pratique dans de nombreuses autres sections depuis fort longtemps. Il s'agit en effet d'éviter d'évidents conflits d'intérêt. VARIANCE a systématiquement proposé le vote d'une telle motion à chaque mandature.

Le principe de non promotion au sein du CNU aura d'autant plus de chances d'être enfin adopté par le CNU 6^{ème} section que la liste VARIANCE recueillera un grand nombre de suffrages. Les élu.e.s VARIANCE continueront à s'abstenir systématiquement de soutenir les promotions demandées au titre du contingent national de membres élu.e.s du CNU, quelle que soit la qualité de leur dossier.

Pour les autres missions (PEDR, CRCT, qualifications), les élu.e.s. VARIANCE veilleront à ce que les membres du CNU ne fassent pas l'objet d'un traitement privilégié.

• Renouvellement et diversité des candidat.e.s

Aucune des personnes candidates de VARIANCE ne siégeait comme titulaire au CNU lors de la précédente mandature et aucune personne élue titulaire ne siègera plus d'un mandat. VARIANCE reste attachée au **principe de non enracinement** au sein du CNU. Le Ministère a d'ailleurs décidé de réguler ce point en instaurant désormais une limite de deux mandats consécutifs pour chacun des membres du CNU. Les élu.e.s VARIANCE se limitent déjà à un seul mandat consécutif. Par ailleurs, la constitution de la liste respecte un **principe de variété**, afin de rassembler le corps des enseignants-chercheurs en gestion dans sa diversité : notre

liste s'efforce de respecter la parité et de refléter la diversité des carrières, des champs disciplinaires, des appartenances géographiques et des établissements.

• Transparence et information

VARIANCE continuera de défendre la politique de **publication des critères** d'évaluation et des **résultats** des sessions du CNU ainsi que la rapidité dans la publication des résultats des sessions. Dans un souci de transparence et de réduction des asymétries d'information, VARIANCE a, depuis plusieurs années, demandé au Ministère de donner au CNU des moyens modernes de fonctionnement, notamment par **la mise en ligne des dossiers** à la qualification pour qu'ils soient consultables pendant les sessions par tous les membres du CNU. C'est désormais chose faite. Toujours dans un souci de plus grande démocratie, **VARIANCE s'est dotée d'un site Internet** (www.VARIANCE-cnu06.org) sur lequel sont mis en ligne tous les éléments utiles aux enseignants-chercheurs et relatifs au fonctionnement du CNU-6^{ème} section. Une newsletter Variance est également envoyée aux abonnés à l'issue de chaque session.

• Respect du débat électoral

Un tiers des membres du CNU est actuellement nommé par le Ministère. L'expérience a montré que le choix de certain.e.s nommé.e.s n'était aucunement fondé sur un principe de rééquilibrage disciplinaire ou géographique, mais était utilisé pour renverser les majorités issues des urnes. Pour contrer cette utilisation politique des nominations, VARIANCE **continue à** demander que les personnes nommées par le Ministère soient désignées sur proposition de chacune des listes, et *au prorata* du nombre de voix obtenues à l'issue du scrutin national. Ce qui se pratique déjà dans d'autres sections du CNU doit devenir une règle générale.

Lors de la précédente mandature, en élisant 4 PR (sur 12 membres élus) et 4 MCF (sur 12 membres élus), vous avez permis de faire entendre votre voix.

Nous vous appelons à nous accorder à nouveau votre confiance.